

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

6 novembre 2025

*Département de la Gironde
Commune de BASSENS*

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de classement d'office dans le domaine public routier de Bordeaux métropole des rues du lotissement de la Roseraie à BASSENS, avec approbation du plan d'alignement correspondant aux emprises classées



Vue du lotissement de la Roseraie à l'angle de la rue Kleinostheim (photo C.E)

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En première partie – pages 3 à 17

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En deuxième partie – pages 18 à 22

L'avis est en pages 22

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

En troisième partie - Pages 23 à 39

Enquête effectuée du 30 septembre au 14 octobre 2025

SOMMAIRE

Première partie
RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Pages 3 à 17

I. PRÉAMBULE	3
1.1 Cadre juridique	3
II. OBJET DE L'ENQUÊTE :	4
III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
3.1 – Démarches administratives	4
3.2 – le dossier mis à la disposition du public en Mairie	5
3.3 – Visite sur place des lieux avant enquête	5
3.4 – Publicité préalable	7
3.5 – Liste des propriétaires à informer	7 à 10
3.6 – Les permanences du commissaire enquêteur :	10
3.7 – Situation des lieux et analyse du projet :	11
3.8 – Présentation du projet – Objet de l'enquête	12
3.9 - Nomenclature des voies et équipements annexes	13
3.10 - Approbation du plan d'alignement	13
3.11 – Rencontre avec la population	14
IV. CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	17

Deuxième partie
CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Pages 18 à 22

Troisième partie
LES PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT
sont énumérées page 23
et sont cotées de 24 à 39

I. - PRÉAMBULE

Par arrêté 25METAJPP00679 en date du 22 août 2025, de Bordeaux Métropole une enquête publique est organisée pendant quinze jours consécutifs du 30 septembre au 14 octobre 2025 inclus, dans le cadre d'une procédure de classement d'office des parcelles sises à BASSENS cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance totale de 14.693 m², constituant les voies privées ouvertes à la circulation publique, du lotissement de la Roseraie dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, et de l'approbation d'un plan d'alignement correspondant aux emprises classées.

Par ce même arrêté, le Commissaire Enquêteur, a été désigné pour conduire cette enquête publique.

1.1 – Cadre juridique :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L.5211-10 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-3 et L.318-4, R.318-7 et R.318-10, relatifs au transfert d'office dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation publique ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et 2, R.134-5 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.112-1, L.141-3, R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2025 ;

Vu les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

CONSIDERANT que les parcelles sises à Bassens cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance de 14.693 m², supportant des voies privées étaient destinées à être cédées à la collectivité dès la création du lotissement « La Roseraie », sont nécessaires au maillage du territoire de la commune ;

CONSIDERANT que ces voies sont ouvertes à la circulation publique ;

CONSIDERANT que la commune de Bassens et les propriétaires riverains sont favorables au classement des voies dans le domaine public routier métropolitain et s'appuient notamment sur un courrier de la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole adressé à Monsieur Daniel Gillet, habitant du lotissement La Roseraie en date du 25 août 1992, qui mentionne que les voies sont communautaires ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'engager une procédure de classement d'office de ces voies dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique ;

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet et mis en place en Mairie de BASSENS. Ce registre, à feuillets non mobiles, a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur (Article R*141-8 du Code de la voirie routière).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière).

Les conclusions motivées et l'avis personnel du Commissaire Enquêteur font l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (*pages 18 à 22*).

II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

3.1 – Démarches administratives :

En notre qualité de commissaire enquêteur, inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2025, nous sommes contacté le 26 mai 2025 par Madame Cécile CROSNIER de LASSICHERE, Chargée d'opérations foncières et domaniales, Service foncier, Direction du développement et de l'aménagement, Pôle territorial Rive droite, 1 rue Romain Rolland à Lormont.

Madame CROSNIER de LASSICHERE nous propose d'effectuer une enquête publique préalable au classement d'office des parcelles sises à BASSENS cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance totale de 14.693 m², voies privées ouvertes à la circulation publique, dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, et de l'approbation d'un plan d'alignement correspondant aux emprises classées du lotissement de la Roseraie à BASSENS, soit la rue de la Roseraie, la rue Suzanne Lacore, la rue Pierre de Coubertin, la place Descombes, la place Kleinostheim, la rue Jean Guillaume, une partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome.

Nous acceptons de conduire cette enquête.

Confirmation de notre mission nous est donnée par l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 22 août 2025.

Le dossier du projet nous est adressé par voie dématérialisée puis en version papier par Madame Cécile CROSNIER de LASSICHERE.

3.2 – Le dossier mis à disposition du public en Mairie :

Le dossier d'étude mis à la disposition du public dans à la Mairie de BASSENS comporte :

- L'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 22 août 2025,
- L'Avis d'enquête publique
- Le registre d'enquête
- 1 - La notice explicative
- 2 - le plan de situation
- 3 - la liste des propriétaires
- 4 - le plan de masse à l'échelle 1/500^{ème}
- 5 - le plan d'alignement à l'échelle 1/500^{ème}

Un exemplaire de ce dossier a été mis à disposition au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland 33310 Lormont où le public pouvait également le consulter.

Il était consultable et téléchargeable sur le site participatif de Bordeaux Métropole <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/Lotissement-Roseraie-Bassens?locale=fr>

Ce dossier bien constitué nous est apparu complet et très accessible pour tout public.

3.3 - Visite sur place des lieux avant enquête :

Le mardi 9 septembre 2025 à 10h30, nous effectuons une visite des lieux du lotissement « la Roseraie » à Bassens. Sur place nous rejoignons Madame Cécile CROSNIER de LASSICHERE et Monsieur Lucas PIERRE LOUIS du même service.

Les lieux sont conformes à la description qui nous en a été faite tant sur les plans qu'oralement. Nous remarquons que nous sommes dans un endroit très verdoyant parsemé de jolies maisons toutes différentes les unes des autres sur le plan architectural. Nous effectuons une parfaite reconnaissance et constatons que les voies routières sont en bon état d'entretien.



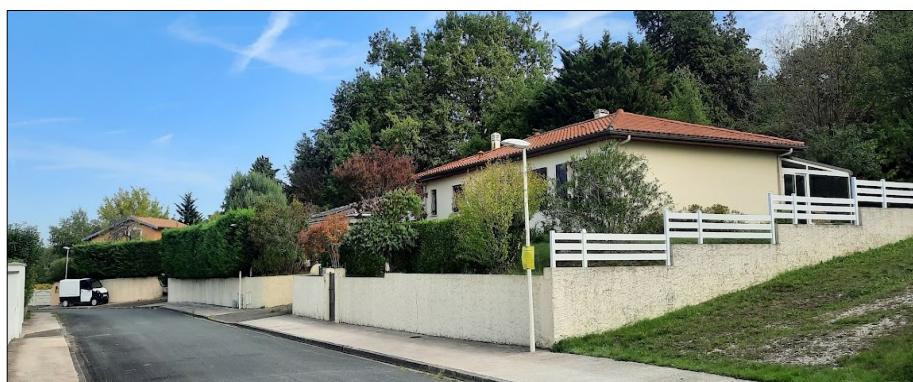
La place Kleinostheim au bout d'une rue en impasse. On remarque l'affichage en jaune

Les espaces sont parfois herbeux, comme sur la place ci-dessus. Un voisin nous explique que ceci ne résulte pas d'une volonté de ne pas entretenir mais d'une évolution

écologique de vouloir conserver des îlots de fraîcheur et laisser plus de place à la biodiversité.



Large trottoir (emplacement réservé) devant le n° 41 de la rue de Rome



Rue Suzanne Lacore. On remarque l'affichage sur le poteau (photo C.E)



Vue de la rue de la Roseraie. On aperçoit le clocher de Bassens (photo CE)

Nous avons profité de cette visite pour déterminer les endroits pour la mise en place des affiches comportant l'avis d'enquête. Un plan en page 36 indique l'emplacement approximatif des 14 affiches.

Pendant notre présence sur les lieux, les habitants du voisinage ne se sont pas montrés. Au moment de repartir le commissaire enquêteur a croisé une personne qui dit avoir reçu un courrier annonçant l'enquête en vue de classer les rues dans le domaine public. Dans le lotissement personne ne pouvait imaginer que la démarche n'avait jamais été faite.

Les jours suivants, à l'occasion des permanences, le commissaire enquêteur a vérifié la présence de cet affichage qui a été maintenu en place jusqu'au dernier jour d'enquête. (Voir photo en page 36).

3.4 – Publicité préalable :

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête est publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Les avis d'enquête ont été affichés :

- A l'accueil du public en Mairie et sur le panneau d'affichage extérieur.
- Au Pôle territorial rive droite.
- Sur les lieux en plusieurs endroits sur les voies concernées (14 affiches).

Le commissaire enquêteur a constaté la présence de ces affichages à l'occasion des permanences. Elles ont été mises en place au moins quinze jours et plus avant le début de l'enquête et jusqu'au terme de celles-ci (*voir photos de l'affichage en page 36*).

Le certificat d'affichage, établi par Monsieur le Maire de Bassens et par Bordeaux Métropole, indique que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir pages n° 37 à 39*).

Conformément à l'article R 134-12 du code des relations entre le public et l'administration, un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis est publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Il est ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Ainsi quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale.

- Deux publications dans le quotidien "Sud-Ouest" du vendredi 19 septembre 2025 et vendredi 3 octobre 2025 (*voir pages 27 et 28 du présent rapport*).
- Deux annonces dans le Courrier de Gironde du vendredi 19 septembre 2025 et vendredi 3 octobre 2025 (*voir page 29 du présent rapport*).
- Deux annonces sur le journal numérique "Sud-Ouest" du vendredi 19 septembre 2025 et vendredi 3 octobre 2025 (*voir pages 30 et 31 du présent rapport*).
- Une annonce sur le site de participation de Bordeaux Métropole (*voir page 32*).
- Une annonce sur le site Notre territoire du 19 septembre 2025 (*voir page 32*).

3.5 - Liste des propriétaires à informer :

Les propriétaires riverains ont été informés par pli recommandé avec AR

Sur les 147 plis adressés 26 n'ont pas été retirés soit 18 %. Ainsi le retour est assez satisfaisant. L'article R*131-6 du code de la voirie routière indique qu'il s'agit d'une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à d'autres investigations envers les personnes qui n'ont pas retiré le courrier.

Adresse propriétaire	Commune	CP	Date présentation AR
1 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
2 square du Jardin public	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
3 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
20 avenue de l'Ichaca	ST JEAN DE LUZ	64500	05/09/2025 : avisé non réclamé
1 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé

3 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
5 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
5 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
6 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
6 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
4 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025 : retourné pour cause décès
4 place Jean Guillaume	BASSENS	33530	04/09/2025
159 imp Combe du sol	GRAND BRASSAC	24350	05/09/2025
159 imp Combe du sol	GRAND BRASSAC	24350	05/09/2025
270 route du Notaire	LA TOUR BLANCHE	24320	05/09/2025
7 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
7 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
4 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
4 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
6 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
8 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
12 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
12 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
14 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
6 rue Coppering	LORMONT	33310	05/09/2025 : avisé non réclamé
5 rue Lefol	BORDEAUX	33800	05/09/2025
16 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
18 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
18 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
8 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
10 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
10 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
9 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
9 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
7 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
7 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue Maréchal Foch	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue Maréchal Foch	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue Maréchal Foch	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue Maréchal Foch	BASSENS	33530	05/09/2025
45 rue de Rome	BASSENS	33530	04/09/2025
45 rue de Rome	BASSENS	33530	04/09/2025
30 allée Haussmann	BORDEAUX	33300	04/09/2025
47 rue de Rome	BASSENS	33530	04/09/2025
4 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
6 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
6 place Kleinostheim	BASSENS	33530	04/09/2025
20 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
29 rue Louis Clementel	BASSENS	33530	04/09/2025
22 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
22 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
25 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025

25 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
27 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
27 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
49 rue de Rome	BASSENS	33530	04/09/2025
5 rue de la Paix	MERIGNAC	33700	05/09/2025
7 rue de Lassallette	UZOS	64110	04/09/2025
219 chemin des Bardets	SANGUINET	40460	05/09/2025
Mielecin 10 58-130	ZAROW POLOGNE		10/09/2025
34 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	Non distribué:décédé
34 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
1 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025
1 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025
5 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
5 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
4 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
4 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
2 pl Leopold Descombes	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
28 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
28 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
26 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
26 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
24 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
24 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
22 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
22 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
20 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
20 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
3 chemin La Luts	CESTAS	33610	03/09/2025
24 allée des Bruyères	BRACH	33480	03/09/2025
16 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
16 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
2 Av de la Résistance	LORMONT	33310	04/09/2025 : avisé non réclamé
5 Rue F. Mitterrand	CUBZAC LES PONTS	33240	03/09/2025
14 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
14 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
12 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
1 place Robert Desnos	PARIS 10 arr.	75010	04/09/2025
17 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
15 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
15 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
13 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
13 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	05/09/2025
11 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
9 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
9 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
7 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
7 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
36 av. du Port du Roy	BLANQUEFORT	33290	05/09/2025
26 av Lucien Victor Meunier	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
26 av Lucien Victor Meunier	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé

5 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
5 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
3 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
24 av Lucien Victor Meunier	BASSENS	33530	04/09/2025
24 av Lucien Victor Meunier	BASSENS	33530	04/09/2025
2 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
4 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
4 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
2 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	05/09/2025
2 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	05/09/2025
4 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
4 rue Pi. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
6 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
8 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
8 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue P. de Coubertin	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
10 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
8 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
1 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
1 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
11 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
3 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
3 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
5 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
5 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
7 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
7 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
9 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé
9 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
11 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
11 rue Suzanne Lacore	BASSENS	33530	04/09/2025
21 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
21 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
19 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
19 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
17 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
17 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
15 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
15 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025
13 rue de la Roseraie	BASSENS	33530	04/09/2025 : avisé non réclamé

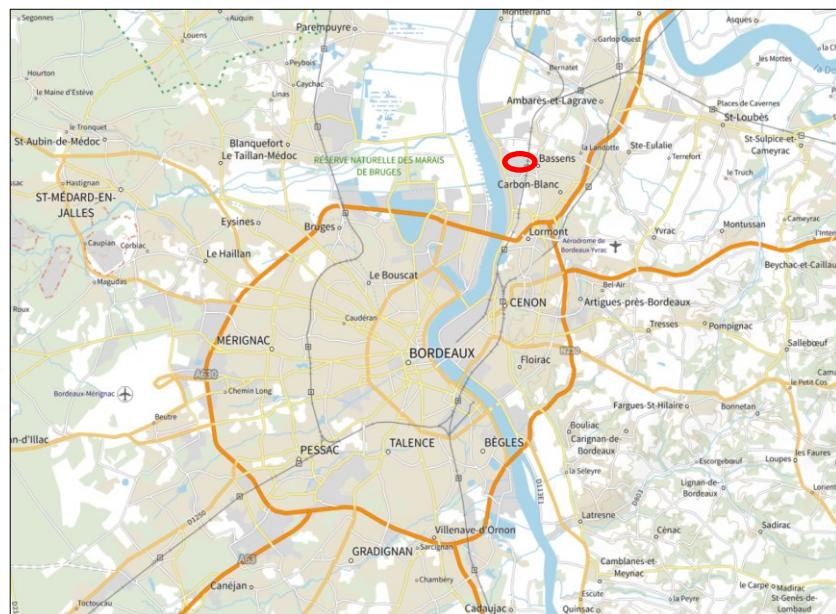
3.6 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément à l'arrêté de Bordeaux Métropole et les avis d'enquête, affichés en Mairie, sur le terrain, publiés dans les journaux et annoncés au voisinage intéressé, les permanences ont été organisées et tenues en Mairie de Bassens aux dates et heures suivantes :

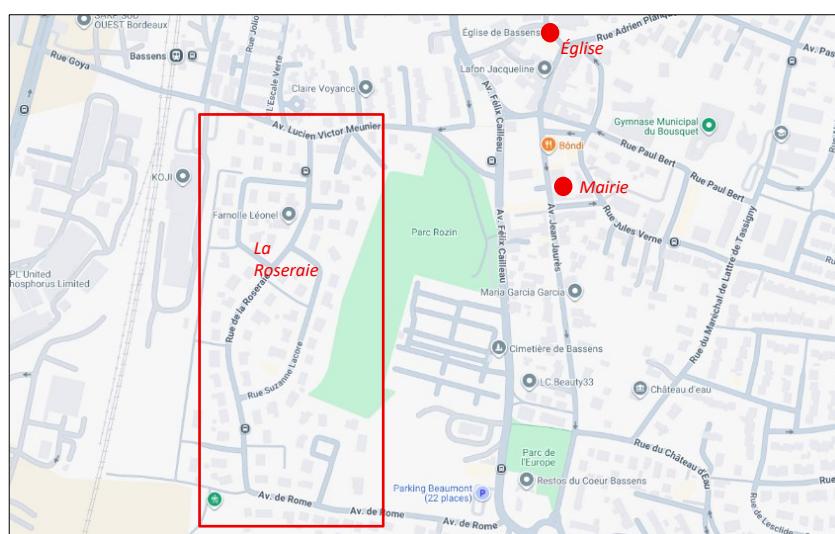
- Mardi 30 septembre 2025, de 9h00 à 12h00.
 - Mardi 14 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

3.7 - Situation des lieux et analyse du projet :

La ville de Bassens se situe au Nord-Est de Bordeaux. Les emprises concernées sont au Sud-Ouest de la ville dans un secteur pavillonnaire très verdoyant.

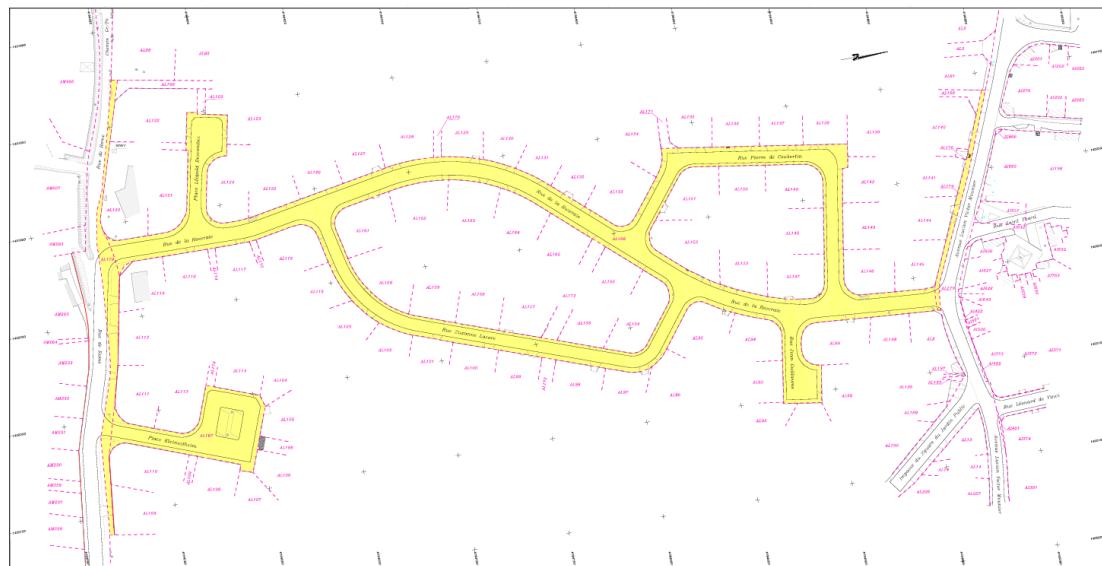


St-Canrais-de-



Situation du lotissement la Roseraie à Bassens, par rapport à la mairie et l'Église

Plan des rues à classer d'office dans le domaine routier de la Métropole



En jaune les rues et parties de rues à classer d'office dans le domaine routier de Bordeaux Métropole

3.8 - Présentation du projet – Objet de l'enquête (Cf. dossier)

La présente enquête publique a pour objet le classement d'office dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole des voies privées cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179, constituant les rues de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre de Coubertin, place Descombes, place Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome à Bassens, ainsi que l'approbation du plan d'alignement correspondant aux emprises à classer.

La commune de Bassens a sollicité Bordeaux Métropole afin de régulariser une rétrocession des voies desservant le quartier de La Roseraie, initiée dans les années 1990.

Les emprises considérées sont constituées de voies ouvertes à la circulation publique cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179.

En effet, il résulte d'un courrier en date du 25 août 1992 émanant de la Communauté Urbaine de Bordeaux adressé à Monsieur Daniel Gillet, habitant du lotissement de la Roseraie, que le réseau des voies du lotissement La Roseraie fait partie du domaine communautaire.

Cependant le transfert de propriété au profit de la collectivité n'est pas intervenu. En conséquence, ces voies ne dépendent pas du domaine public routier de la Métropole.

À ce jour, ces voies appartiennent au cadastre et au Fichier immobilier à la société dénommée SNC JEAN DUCOURAU ET CIE, laquelle a été dissoute et liquidée au cours de l'année 1993.

Il s'agit donc de procéder au classement d'office de voies ouvertes à la circulation publique du lotissement composé de près de 80 logements individuels.

Pour information, il est ici précisé que les ouvrages d'assainissement du lotissement « La Roseraie » situés sous les parcelles cadastrées section AL numéros 166

et 167 et correspondant aux rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre de Coubertin, place Descombes, place Kleinostheim, rue Jean Guillaume, ont été incorporés au réseau public de la Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole depuis, aux termes d'un arrêté n°87/224 pris par le Président de la Communauté Urbaine le 16 mars 1987 (*voir copie de l'arrêté en pages 33 et 34*).

Par ailleurs, aux termes d'un arrêté préfectoral de la Gironde en date du 18 décembre 1978, il a notamment été prévu à l'article 8 que le réseau de voirie intérieur au lotissement tel que prévu au programme d'aménagement et aux plans approuvés, pourra être incorporé au domaine communautaire, sauf les voies se terminant en impasse, lesquelles resteront privées et seront raccordées au chemin de Romevie et à la voie principale au moyen de dépressions charretières.

Certaines de ces voies privées sont également concernées par deux emplacements réservés de voirie impactant la rue de Rome (S122) et impactant l'avenue Lucien Victor Meunier (T432), inscrits au plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole.

L'emplacement réservé S122 consiste en l'élargissement de la rue de Rome entre la rue de la Roseraie et l'avenue Raoul Bourdieu d'une emprise entre 12 à 16 mètres au bénéfice de Bordeaux Métropole (*voir plan en page 16*).

L'emplacement réservé T432 consiste en l'élargissement de l'avenue Victor Meunier entre l'avenue du Général Leclerc et l'avenue de la République d'une emprise de 12 mètres au bénéfice de Bordeaux Métropole.

Afin de mener à bien cette procédure, l'organisation d'une enquête publique préalable est nécessaire.

3.9 - Nomenclature des voies et équipements annexes :

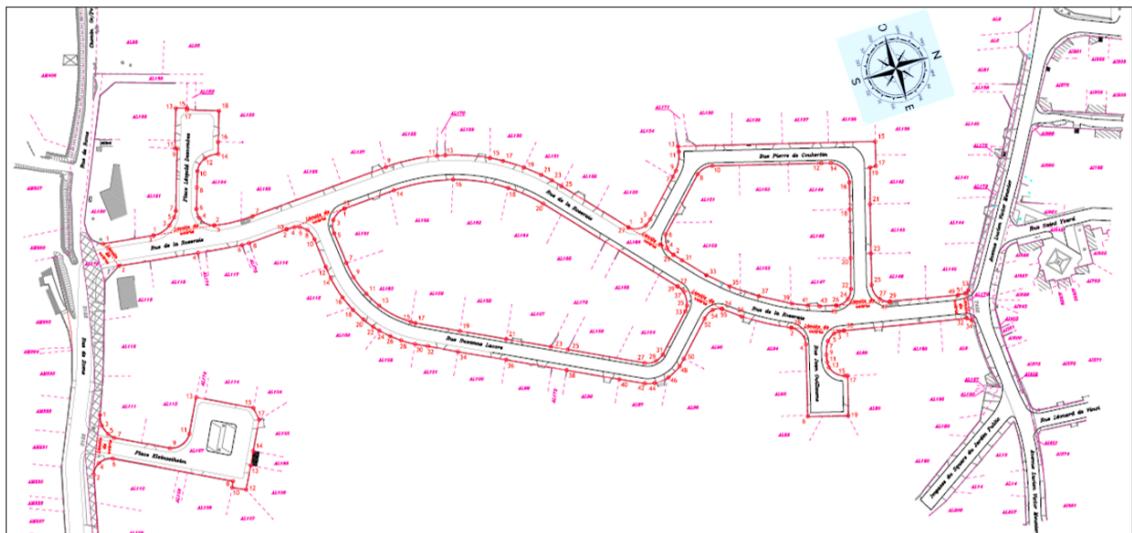
Le transfert dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole porte sur tout ou partie des voies suivantes et sur leurs dépendances, le surplus étant déjà classé dans le domaine public métropolitain :

<i>Nom voie</i>	<i>Tenant</i>	<i>Aboutissant</i>	<i>Longueur de voie en mètre linéaire</i>
Rue de la Roseraie	Avenue Lucien Victor Meunier	Rue de Rome	465 environ
Rue Suzanne Lacore	Rue de la Roseraie	Rue de la Roseraie	252 environ
Rue Pierre de Coubertin	Rue de la Roseraie	Rue de la Roseraie	209 environ
Place Descombes	-	Rue de la Roseraie	64 environ
Place Kleinostheim	Rue de Rome	-	147 environ
rue Jean Guillaume	-	Rue de la Roseraie	45 environ
Avenue Lucien Victor Meunier	Rue Goya et avenue du Général Leclerc	Avenue de la République	442 environ
Rue de Rome	Avenue de la République	-	501 environ

3.10 - Approbation du plan d'alignement :

Comme indiqué précédemment, la décision de classement d'office emportera automatiquement approbation d'un plan d'alignement incluant l'ensemble des

emprises transférées et affectées à la circulation publique qui comprend la chaussée et ses accessoires indissociables



Les traits rouges sur cette image indiquent la position du plan d'alignement à approuver

Conformément aux articles L.112-1 et suivants du code de la voirie routière, un plan d'alignement a vocation à délimiter l'emprise du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Absence de projet à venir :

Aucun projet d'aménagement n'est envisagé dans l'immédiat sur ces parcelles.

Le classement d'office des voies du lotissement la Roseraie dans le domaine public routier métropolitain permettra à Bordeaux Métropole d'accomplir sa mission.

Appréciations des dépenses :

Néant

3.11 – Rencontre avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public à la Mairie du 30 septembre au 14 octobre 2025. Il était consultable pendant les heures d'ouverture au public.

Était joint au dossier un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public.

Le mardi 30 septembre 2025, de 9 à 12 heures, nous effectuons une première permanence en Mairie de Bassens.

Au cours de cette permanence, à 9 h 30 se présente un riverain demeurant 15 rue Pierre de Coubertin, la Roseraie à Bassens.

Ce riverain a reçu le courrier. Il est donc venu se renseigner. Il n'a rien de particulier à ajouter. *A signé sur le registre.*

Le même jour, mardi à 11h15, se présente un riverain, demeurant 9 place Kleinostheim à Bassens. Ce riverain a reçu le courrier. Il est donc venu se renseigner. Il est étonné de cette situation et note que les réseaux étaient à Bordeaux Métropole depuis 1987. Il n'a rien de particulier à ajouter. *A signé sur le registre.*

Le même jour, à 11h30, se présente un riverain demeurant 10 place Kleinostheim à Bassens. Ce riverain a reçu le courrier. Il est donc venu se renseigner. Il est étonné de cette situation et note que les réseaux étaient à Bordeaux Métropole depuis 1987. Il n'a rien de particulier à ajouter. *A signé sur le registre.*

Le mardi 14 octobre 2025, de 15 à 18 heures, nous effectuons une deuxième permanence en Mairie de Bassens.

À 16 heures, se présente une Dame demeurant 10 rue Maréchal Foch à BASSENS. Elle nous remet une lettre par laquelle elle demande que le stationnement soit aménagé au droit de sa propriété ou en tout cas le maintenir tel qu'il est. La lettre, avec deux photos, est annexée au registre d'enquête. *A signé sur le registre.*

Voici le contenu de la lettre :

Bassens, le 10 septembre 2025.

Objet: Observations dans le cadre de l'enquête publique relative au classement d'office des voies à Bassens.

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous, soussignés (...), (...), (...) et (...), domiciliés 10 rue Maréchal Foch à 33530 Bassens et propriétaires du bien sis 41 avenue de Rome 33530 Bassens, avons pris connaissance du projet de classement d'office des voies et emprises privées dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la configuration particulière de la zone située devant notre propriété.

En effet, le trottoir y est très large et, depuis de nombreuses années, les locataires et riverains y stationnent régulièrement leurs véhicules, sans que cela ne pose de problème de circulation ni de sécurité. Cette utilisation s'est instaurée naturellement et n'a jamais été remise en cause.

Il est important de souligner que nous n'avons jamais privatisé ni aménagé ces emplacements à titre personnel : ils sont restés dans leur état d'origine et servent de fait au stationnement des habitants, rendant ainsi un service de proximité.

Nous relevons par ailleurs que, sur le trottoir situé en face de notre propriété, des places de stationnement ont récemment été créées par la collectivité. Compte tenu de la largeur disponible de notre côté, il nous semblerait pertinent d'envisager la création d'emplacements similaires afin de répondre aux besoins croissants de stationnement des riverains.

Dans l'hypothèse où cette emprise serait intégrée au domaine public, nous souhaiterions que Bordeaux Métropole puisse :

- maintenir la possibilité de stationnement pour les riverains ;
- aménager des places de stationnement matérialisées ;

- ou prévoir toute autre solution permettant aux habitants de continuer à stationner à proximité de leur logement.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces observations dans le cadre de l'enquête publique et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

(Signatures des quatre copropriétaires)

Nota : Le large terrain entre le trottoir et la limite des propriétés des riverains dont fait état cette personne constitue un emplacement réservé inscrit au plan cadastral de la Métropole.



Emplacement réservé rue de Rome, entre trottoir et mur et propriété au numéro 41

L'emplacement réservé S122 consiste en l'élargissement de la rue de Rome entre la rue de la Roseraie et l'avenue Raoul Bourdieu d'une emprise entre 12 à 16 mètres au bénéfice de Bordeaux Métropole.

Le même jour 14 octobre 2025, à 16h15, se présentent un Monsieur et une Dame demeurant 5 rue Suzanne Lacore à Bassens.

Ce couple vient se renseigner sur les raisons de cette enquête. Ils étaient persuadés que tout avait été réglé lorsque les réseaux avaient été reversés à la Communauté Urbaine de Bordeaux. *Ils signent sur le registre.*

Aucune autre personne ne s'est présentée devant le commissaire enquêteur et aucun autre courrier ne lui a été remis en Mairie ou adressé par la poste.

Par ailleurs, aucune contribution n'a été portée sur le registre numérique de participation de Bordeaux Métropole.

Au cours de cette enquête nous n'avons pas rencontré d'opposant à ce projet de classement d'office des rues du lotissement de la Roseraie à BASSENS.

IV. - Clôture de l'enquête :

Le registre mis en place en Mairie a été arrêté et clos par les soins du commissaire enquêteur en fin d'enquête. Ce document, avec le dossier d'étude et les certificats d'affichage, nous ont été remis pour être joints au dossier d'enquête.

On peut déduire de tout ce qui précède :

- Que l'enquête préalable au classement d'office des rues du lotissement de la Roseraie sur la commune de Bassens, s'est déroulée régulièrement.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet est très bien accepté et ne paraît pas devoir laisser place à la moindre difficulté.
- Que la balance avantages / inconvénients indique sans conteste un intérêt pour les populations qui veulent que tout ce secteur soit bien pris en compte par Bordeaux Métropole comme l'ont été les réseaux en 1987 (*arrêté du 16/03/1987*).
- Que l'enquête publique a permis de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (*pages 18 à 22*).

Fait à Le BOUSCAT le 6 novembre 2025.

*Le Commissaire Enquêteur,
Jean Daniel ALAMARGOT*



Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

6 novembre 2025

Département de la Gironde

Commune de BASSENS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de classement d'office dans le domaine public routier de Bordeaux métropole des rues du lotissement de la Roseraie à BASSENS, avec approbation du plan d'alignement correspondant aux emprises classées



Des maisons du lotissement de la Roseraie, rue Suzanne Lacore à Bassens

Deuxième partie CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pages 18 à 22

L'avis est en pages 22

*Troisième partie
DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT
Pages 23 à 39*

Enquête effectuée du 30 septembre au 14 octobre 2025

Préambule

Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.

Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.

Conclusions et Avis motivés du Commissaire Enquêteur

L'objet de La présente enquête concerne le classement d'office des parcelles sises à BASSENS cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance totale de 14.693 m², constituant les voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement de la Roseraie, dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, et de l'approbation d'un plan d'alignement correspondant aux emprises classées.

Par arrêté 25METAJPP00679 en date du 22 août 2025, de Bordeaux Métropole une enquête publique est organisée pendant quinze jours consécutifs du 30 septembre au 14 octobre 2025 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargés, en qualité de Commissaire Enquêteur, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière

Le dossier d'étude mis à la disposition du public en Mairie de Bassens est régulièrement constitué. Il est bien explicité et parfaitement accessible au public.

Un exemplaire de ce dossier a été déposé au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland à LORMONT, où le public a pu également le consulter.

Ce dossier était également consultable et téléchargeable sur le site participatif de Bordeaux Métropole, où le public pouvait laisser un commentaire.

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article Article R*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence des affichages à l'occasion des permanences. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale : deux dans le quotidien "Sud-Ouest" des 19 septembre et 3 octobre 2025 et deux dans l'hebdomadaire le Courrier de Gironde aux mêmes dates (*voir pages 27 à 29 du présent rapport*).

Les mêmes annonces ont été publiées sur le journal Sud-Ouest numérique aux mêmes dates (voir pages 30 et 31)

Par ailleurs la même annonce a été publiée sur le site de participation de Bordeaux Métropole et sur le site numérique Notre territoire (*voir page 32 du présent rapport*).

Conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, la notification de cette enquête a été faite par courrier postal avec avis de réceptions aux riverains des rues du lotissement. Sur les 147 plis adressés 26 n'ont pas été retirés soit 18 %. Ainsi le retour est assez satisfaisant (*voir liste des destinataires en pages 7 à 10 et copie de la lettre adressée en page 35 du présent dossier*).

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire de Bassens et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées.

Deux permanences ont été organisées et tenues en Mairie de Bassens :

- Mardi 30 septembre 2025, de 9h00 à 12h00.
- Mardi 14 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

Au cours de ces permanences six personnes se sont présentées devant le commissaire enquêteur. Elles sont venues se renseigner. Elles se sont montrées très étonnées en apprenant que les rues n'avaient pas été prises en compte par la communauté Urbaine de Bordeaux en même temps que l'ensemble des réseaux en 1987. Elles sont très favorables à l'évolution envisagée objet de la présente enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête et en dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Mairie de Bassens et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite à Lormont.

Aucun opposant ne s'est manifesté durant cette enquête.

Le Commissaire enquêteur soussigné,

Vu l'arrêté 25METAJPP00679 de Bordeaux Métropole en date du 22 août 2025 prescrivant l'enquête publique préalable au classement d'office des parcelles sises à BASSENS cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance totale de 14.693 m², voies privées ouvertes à la circulation publique, dans le domaine public routier

de Bordeaux Métropole, et de l'approbation d'un plan d'alignement correspondant aux emprises classées du lotissement de la Roseraie à BASSENS

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU le registre d'enquête arrêté le 14 octobre 2025,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 6 novembre 2025 dont le présent avis constitue la conclusion.

Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves ;

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen de quatre annonces de presse, d'affichage en Mairie, au Pôle territorial rive droite et sur les lieux.

Que cette information a été constatée par le commissaire enquêteur et que les affichages ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Que les personnes concernées ont été informées par courrier recommandé avec avis de réception de la tenue de cette enquête.

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, le classement d'office de ces rues n'étant pas contesté s'agissant de régulariser une situation ancienne

Que l'étude faite, tant sur le fond que sur la forme, nous a semblé complète et accessible à tous.

Que le commissaire enquêteur considère que le classement de l'ensemble des rues du lotissement de la Roseraie dans le domaine routier de Bordeaux Métropole est plutôt une bonne chose pour l'ensemble des riverains.

Que le plan d'alignement proposé paraît bien adapté aux rues.

Synthèse comparative des avantages et inconvénients :

Avantages :

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité administrative compétente prend une décision portant transfert de propriété. Cette décision entérine le classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels

existant sur les voies transférées. Cette décision comporte également approbation d'un plan d'alignement.

Ainsi la situation sera régularisée. En effet, les riverains imaginaient que les rues avaient été prises en compte par l'autorité publique lorsque l'ensemble des réseaux avaient été versés en 1987 dans le domaine public de la Communauté Urbaine de Bordeaux, (qui porte aujourd'hui le nom de Bordeaux Métropole). L'entretien des rues sera bien assuré par Bordeaux Métropole et chacun bénéficiera des services publics.

La population est donc très favorable à ce classement.

Inconvénients :

Le projet de classement d'office des rues ne laisse apparaître **aucun inconvénient**. Au cours des discussions avec les personnes rencontrées, il n'a jamais été évoqué ou entendu dire qu'il serait intéressant que les rues restent privées afin d'en contrôler éventuellement l'accès.

Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :

Pour l'ensemble de ces éléments, le commissaire enquêteur soussigné émet un **avis favorable**

- ✓ au projet de classement d'office des parcelles sises Lotissement de la Roseraie à BASSENS cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance totale de 14.693 m², constituant les voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement La Roseraie dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole,
- ✓ à l'approbation d'un plan d'alignement correspondant aux emprises classées d'office,

le tout dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté du 22 août 2025 de Bordeaux Métropole.

Fait à Le BOUSCAT le 6 novembre 2025.

*Le Commissaire enquêteur,
Jean Daniel ALAMARGOT*



Troisième partie

PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE



La rue Kleinostheim à Bassens, qui mène à la place Kleinostheim (photo C.E)

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 22 août 2025,	24 à 26
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 19 septembre et 3 octobre 2025	27 et 28
- Annonce Courrier de Gironde du 19 septembre et 3 octobre 2025	29
- Annonce sur le journal numérique de Sud-Ouest le 19/09 et 3/10/2025	30 et 31
- Annonce sur le site Participation de Bordeaux Métropole	32
- Annonce sur le site Notre Territoire en date du 19 septembre 2025	32
- Copie de l'arrêté de la CUB du 16 mars 1987	33 et 34
- Exemple de lettre adressée aux riverains	35
- Photos de l'affichage en Mairie au Pôle rive droite et sur le terrain	36
- Certificat d'affichage avis d'enquête délivré par Mairie Bassens	37
- Certificat d'affichage Arrêté d'ouverture de l'enquête publique délivré par Mairie Bassens.	38
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	39



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
29 AOUT 2025	29 AOUT 2025	

Direction Générale des Territoires
Pôle Territorial Rive Droite
Direction du Développement et de l'Aménagement
Service foncier

Réf. Interne : 21AO477

Nomenclature ACTES et matière : 3.5 – Acte de gestion du domaine public (Domaine et Patrimoine

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Bassens - ouverture d'enquête publique pour classement d'office d'emprises avec approbation d'un plan d'alignement - rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre de Coubertin, place Descombes, place Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L.5211-10 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-3 et L.318-4, R.318-7 et R.318-10, relatifs au transfert d'office dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation publique ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et 2, R.134-5 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.112-1, L.141-3, R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2025 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 réceptionnée par la Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment le point 17 de son annexe, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour prendre les décisions visées à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté n°24METAJPP01253 du 13 décembre 2024 réceptionné par la Préfecture de la Gironde le 02 janvier 2025, en son article 2, 1.8, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur Général des Territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics gérés pour le Pôle territorial rive droite et notamment en ce qui concerne les décisions visées à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que les parcelles sises à Bassens cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance de 14.693 m², supportant des voies privées étaient destinées à être cédées à la collectivité dès la création du lotissement « La Roseraie », sont nécessaires au maillage du territoire de la commune ;

CONSIDERANT que ces voies sont ouvertes à la circulation publique ;

CONSIDERANT que la commune de Bassens et les propriétaires riverains sont favorables au classement des voies dans le domaine public routier métropolitain et s'appuient notamment sur un courrier de la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole adressé à Monsieur Daniel Gillet, habitant du lotissement La Roseraie en date du 25 août 1992, qui mentionne que les voies sont communautaires ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'engager une procédure de classement d'office de ces voies dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique ;

La Présidente de Bordeaux Métropole ARRETE

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête

Il est décidé d'engager une procédure en vue du classement d'office des parcelles sises à BASSENS cadastrées section AL numéros 166, 167, 178 et 179 d'une contenance totale de 14.693 m², voies privées ouvertes à la circulation publique, dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, et de l'approbation d'un plan d'alignement correspondant aux emprises classées.

ARTICLE 2 : Date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025

inclus, soit pendant une durée de 15 jours, en vue du classement d'office de la parcelle susvisée.

ARTICLE 3 :

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT est nommé Commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 :

Le dossier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la mairie de Bassens (Gironde), 42 avenue Jean Jaurès.

Les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

ARTICLE 5 :

Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé à Lormont (Gironde), 1 rue Romain Rolland, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de bureaux.

ARTICLE 6 :

Pendant la période de l'enquête publique, les observations pourront être transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de ville M. ALAMARGOT - Commissaire enquêteur 42 rue Jean Jaurès 33530 BASSENS

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

ARTICLE 7 :

Avant l'ouverture de l'enquête publique, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au rapport du commissaire enquêteur.

Les propriétaires riverains des parcelles à classer d'office seront également informés individuellement par courrier avec avis de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanence du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

ARTICLE 8 :

Monsieur le commissaire enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité à la mairie de BASSENS (Gironde), 42 avenue Jean Jaurès, aux jours et heures suivants :

Mardi 30 septembre 2025, de 9h00 à 12h00.

Mardi 14 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

ARTICLE 9 :

Le commissaire enquêteur, mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement, et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit ou par voie électronique au cours de la procédure.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du commissaire enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du 15 octobre 2025, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 10 : CONTROLE DE LEGALITE

En application de l'article L.2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 11 : FORMALITES DE PUBLICITE

La présente décision sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 12 :

Monsieur le Directeur Général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Maire de Bassens et à Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 13 : VOIES ET DELAIS DE RE COURS

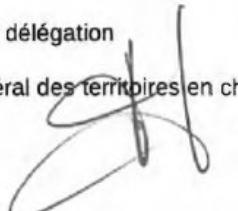
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite, le

22 AOUT 2025

Pour la Présidente et par délégation
Thibault Rufas
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite



SUD OUEST Vendredi 19 septembre 2025



Commune de Bassens

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement : Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore - Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes - Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume - Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42, avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1, rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr

Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42, avenue Jean Jaurès :

- Mardi 30 septembre 2025 de 9 h à 12 heures.
- Mardi 14 octobre 2025 de 15 h à 18 heures.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.



Commune de Bassens

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de classement d'office de voies
avec approbation du plan d'alignement
Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore
Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes
Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume
Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier
et de la rue de Rome**

Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement : Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore - Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes - Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume - Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42, avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1, rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr

Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42, avenue Jean Jaurès :

- **Mardi 30 septembre 2025 de 9 h à 12 heures.**
- **Mardi 14 octobre 2025 de 15 h à 18 heures.**

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9330011

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement
Rue de la Roseraie - rue Suzanne Lacore - rue Pierre de Coubertin - place Descombes - place Kleinostheim - rue Jean Guillaume - partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

Commune de Bassens

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement

Rue de la Roseraie - rue Suzanne Lacore - rue Pierre de Coubertin - place Descombes - place Kleinostheim - rue Jean Guillaume - partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42 avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet. Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence

à la mairie de Bassens au 42 avenue Jean Jaurès :

- Mardi 30 septembre 2025, de 9h00 à 12h00,

- Mardi 14 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2501039



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement
Rue de la Roseraie - rue Suzanne Lacore - rue Pierre de Coubertin - place Descombes - place Kleinostheim - rue Jean Guillaume - partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

Commune de Bassens

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement

Rue de la Roseraie - rue Suzanne Lacore - rue Pierre de Coubertin - place Descombes - place Kleinostheim - rue Jean Guillaume - partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42 avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet. Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence

à la mairie de Bassens au 42 avenue Jean Jaurès :

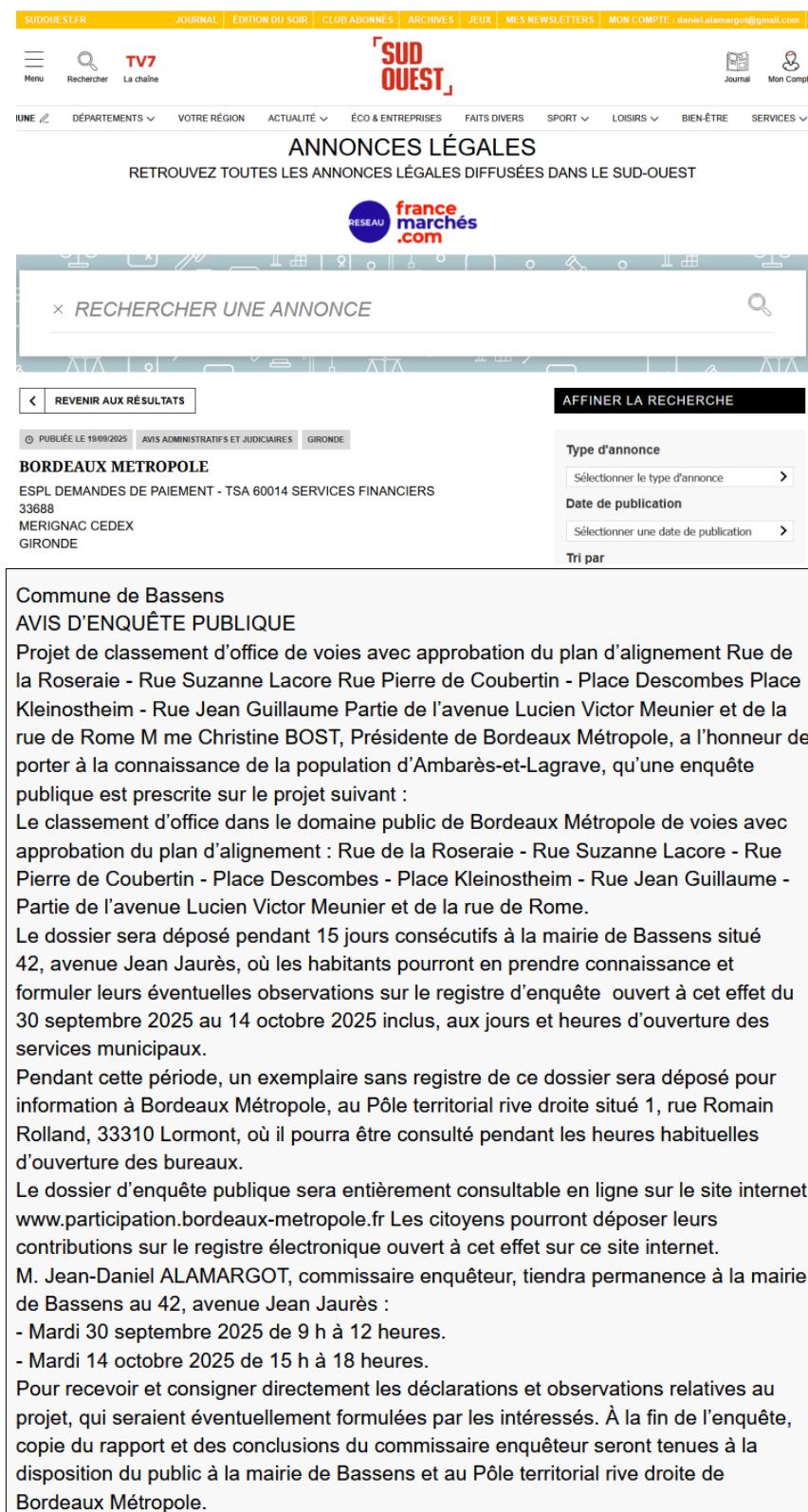
- Mardi 30 septembre 2025, de 9h00 à 12h00,

- Mardi 14 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole

Annonce sur le journal numérique de Sud-Ouest le 19 septembre 2025
<https://www.sudouest.fr/annonces-legales/7540970>



The screenshot shows the header of the Sud-Ouest website with links for JOURNAL, ÉDITION DU SOIR, CLUB ABONNÉS, ARCHIVES, JEUX, MES NEWSLETTERS, and MON COMPTE. It also features a search bar, a TV7 logo, and navigation menus for Départements, Votre Région, Actualité, Éco & Entreprises, Faits Divers, Sport, Loisirs, Bien-être, and Services. The main content area is titled "ANNONCES LÉGALES" and sub-titled "RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST". A "france marchés.com" logo is visible. Below this, a search interface includes a search bar with placeholder text "RECHERCHER UNE ANNONCE", a "REVENIR AUX RÉSULTATS" button, and an "AFFINER LA RECHERCHE" button. The search filters show "PUBLIÉE LE 19/09/2025", "AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES", and "GIRONDE". The main article content is as follows:

BORDEAUX METROPOLE
ESPL DEMANDES DE PAIEMENT - TSA 60014 SERVICES FINANCIERS
33688 MERIGNAC CEDEX
GIRONDE

Commune de Bassens
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome M me Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :
Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement : Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore - Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes - Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume - Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome.
Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42, avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.
Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1, rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.
Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.
M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42, avenue Jean Jaurès :
- Mardi 30 septembre 2025 de 9 h à 12 heures.
- Mardi 14 octobre 2025 de 15 h à 18 heures.
Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés. À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

TV7

La chaîne



INTS ▾ VOTRE RÉGION ACTUALITÉ ▾ ÉCO & ENTREPRISES FAITS DIVERS SPORT ▾ LOISIRS ▾ BIEN

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

© PUBLIÉE LE 03/10/2025 AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES GIRONDE

BORDEAUX METROPOLE

ESPL DEMANDES DE PAIEMENT - TSA 60014 SERVICES FINANCIERS

33688
MERIGNAC CEDEX
GIRONDE

Commune de Bassens

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome M me Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement : Rue de la Roseraie - Rue Suzanne Lacore - Rue Pierre de Coubertin - Place Descombes - Place Kleinostheim - Rue Jean Guillaume - Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42, avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 30 septembre 2025 au 14 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1, rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42, avenue Jean Jaurès :

- Mardi 30 septembre 2025 de 9 h à 12 heures.
- Mardi 14 octobre 2025 de 15 h à 18 heures.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés. À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Annonce sur le site de Participation de Bordeaux Métropole

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/Lotissement-Roseraie-Bassens?locale=fr>

Ce site comportait en téléchargement toutes les pièces du dossier d'enquête.

Aucun commentaire du public n'a été enregistré pendant l'enquête

Annonce sur le site Notre Territoire du 19 septembre 2025

<https://www.notre-territoire.com/enquete/380009>

Notre territoire

QUI SOMMES NOUS NOS SOURCES NOS SYNTHESES ACTUALITES FAQ ☰

Accueil · Nouvelle-Aquitaine · Gironde · BORDEAUX METROPOLE



Voirie | Parue dans la presse le 19 septembre 2025
Sud Ouest/Edition de Bordeaux Rive Gauche, Source : Notre-territoire.com

BORDEAUX METROPOLE

Bassens



Voirie



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : BORDEAUX METROPOLE

Commune de Bassens AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement Rue de la Roseraie Rue Suzanne Lacore Rue Pierre de Couberlin Place Descombes Place Kleinostheim Rue Jean Guillaume Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole. A l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : Le classement d'office dans le domaine public de Bordeaux Métropole de voies avec approbation du plan d'alignement : Rue de la Roseraie Rue Suzanne Lacore Rue Pierre de Couberlin Place Descombes Place Kleinostheim Rue Jean Guillaume Partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Bassens situé 42, avenue Jean Jaurès, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du **30 septembre 2025 au 14 octobre 2025** inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

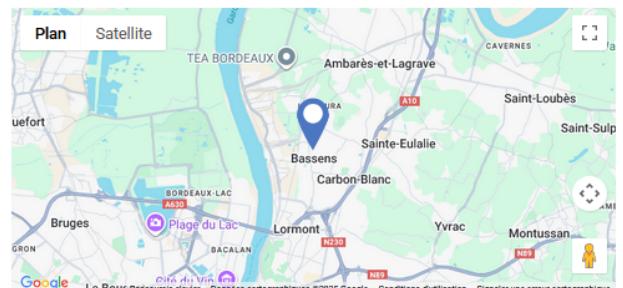
Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1, rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr>. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Bassens au 42, avenue Jean Jaurès. **Mardi 30 septembre 2025 de 9 h à 12 heures. Mardi 14 octobre 2025 de 15 h à 18 heures.**

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés. À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bassens et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole..

[Lire -](#)



COMMUNAUTÉ URBAINE
de
BORDEAUX

ARRÊTÉ

87/224

Le Service du contrôle de la légalité des
actes a indiqué à la Présidence de la
Gironde le document le : **17 MARS 1987**

du **16 MARS 1987** 19

Le Président de la Communauté Urbaine,

Vu le Code des Communes,

Vu l'Ordonnance n° 58.1004 du 23 octobre 1958,

Vu le Contrat approuvé par M. le Préfet de la GIRONDE, le 22 décembre 1969, aux termes duquel la Communauté a confié à la Lyonnaise des Eaux la gestion de son Service d'Assainissement,

Vu les avenants au Contrat signés les 28 janvier 1983 et 20 mai 1985,

Vu la délibération n° 70/250 du Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX en date du 24 avril 1970, approuvée par M. le Préfet de la GIRONDE le 28 décembre 1970, fixant les conditions de prise en charge des ouvrages d'assainissement des lotissements, cités et résidences,

Vu l'arrêté n° 79/440 de M. le Président de la Communauté Urbaine en date du 12 juin 1979, approuvé par M. le Préfet de la GIRONDE, le 11 juillet 1979, abrogeant l'arrêté du 24 avril 1970, pris en application de la délibération du 24 avril 1970,

Vu le permis de lotir n° 78/55 du 18 Décembre 1978 délivré à M. Jean DUCOURNEAU pour la construction du lotissement "La Roseraie" à BASSENS (77 lots)

Vu la demande de prise en charge des réseaux formulée auprès de M. le Président de la Communauté par le représentant de cet ensemble,

Attendu qu'à l'issue du contrôle effectué par la Société Gestionnaire, lesdits réseaux se sont révélés conformes aux prescriptions de l'arrêté susvisé,

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER

Les réseaux d'assainissement du lotissement "La Roseraie" à BASSENS, figurés sur le plan annexé au présent arrêté sont incorporés au réseau public de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ARTICLE 2

A compter de la date du présent arrêté, l'entretien de ces réseaux sera assuré par la Lyonnaise des Eaux agissant en sa qualité de Gestionnaire.

ARTICLE 3

Du fait de l'intégration du réseau dans le domaine public, le Gestionnaire disposera, en permanence, du libre accès aux canalisations et ouvrages implantés sous les voies, et, éventuellement, en propriété privée et sous les espaces verts, étant précisé, pour ce qui concerne ces derniers, que chaque fois qu'une intervention du service nécessitera leur dégradation, la remise en état n'incombera pas audit service public.

Il pourra procéder à toute intervention sur ce réseau : opérations d'entretien, branchements, extensions, etc...

ARTICLE 4

M. le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de BORDEAUX est chargé de l'application du présent arrêté. Il en assurera notamment une expédition :

- à M. le Maire de BASSENS
- au représentant de ces ensembles d'habitations
- à M. le Directeur de la Lyonnaise des Eaux, Gestionnaire des Services d'Assainissement et d'Eau.

FAIT et ARRETE, à BORDEAUX, au Siège de la Communauté Urbaine, le
16 Mars 1987

LE PRESIDENT,

meian

M. JACQUES CHABAN DELMAS
Député de la Gironde

Exemple de lettre adressée aux riverains



Lormont, le

L.RAR 1A 217 720 8302 2

objet : Bassens – La Roseraie – classement d'office de voies avec approbation du plan d'alignement – parcelles cadastrales AL 166, 167, 178 et 179
nos références : PTRD/DDA/SF/2025
n° dossier : 21A0477

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier de Bordeaux Métropole, de la rue de la Roseraie, de la rue Suzanne Lacore, de la rue Pierre de Coubertin, de la place Descombes, de la place Kleinostheim, de la rue Jean Guillaume, de partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome à Bassens, avec approbation du plan d'alignement des emprises à classer.

Le classement d'office a pour but, dans l'intérêt général, de rendre publiques ces voies privées déjà ouvertes à la circulation du public, et dont l'entretien incombe en principe à l'association syndicale libre du lotissement si elle existe. Aucune Association syndicale Libre n'ayant été constituée à cet effet, nous vous adressons cette notification en votre qualité de propriétaire d'un des lots du lotissement « La Roseraie ».

Cette procédure de classement d'office a pour effet de transférer totalement, définitivement et à titre gratuit, la propriété de l'intégralité de ces voies à Bordeaux Métropole, qui en assurera ensuite l'entretien, sous sa responsabilité.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Bassens du 30 septembre au 14 octobre 2025, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Le dossier d'enquête publique sera également entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de Bassens le 30 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le 14 octobre 2025 de 15h00 à 18h00, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé, uniquement pour consultation, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, où vous pourrez en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Enfin, si le projet ne suscite aucune opposition fondée, le classement d'office sera prononcé.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thibault Rufas

Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite

Photo de l'affichage à la Mairie, au Pôle Rive Droite et sur le terrain



Photo de l'affichage de l'avis d'enquête en Mairie et au pôle rive droite



Au pôle rive droite place Kleinostheim rue de Rome rue de la Roseraie



Affichage près arrêt de bus Roserai

rue Suzanne Lacore



Place Jean Guillaume

Angle rue Louis Victor Meunier

17 rue de la Roseraie



Sur le plan des rues, la croix indique l'emplacement des 14 affiches mises en place

*Certificat d'affichage de Monsieur le Maire de Bassens.
A la date de clôture de l'enquête, les affiches étaient
encore en place, tant à la Mairie que sur le terrain.*

Avis d'enquête publique

Service Urbanisme
NL/SM : 2025.0652
Affaire suivie par S. MOHAMED

Objet : Enquête publique pour classement d'office d'emprises avec approbation d'un plan d'alignement - rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre Coubertin, Place Descombes, places Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Alexandre RUBIO, maire de la commune de BASSENS certifie avoir procédé à l'affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, **à partir du 15 septembre 2025 et jusqu'au 14 octobre 2025 inclus,**

- d'un exemplaire de l'avis d'une enquête publique destiné à informer le public des modalités de concertation dans le cadre du classement d'office d'emprises avec approbation d'un plan d'alignement - rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre Coubertin, Place Descombes, places Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome sur la commune.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Bassens, le 21 octobre 2025

Le Maire,



Alexandre RUBIO

Responsable de service :

Directeur Général :

Directeur de Cabinet : J

42 avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS
Tél. 05 57 80 81 57 Fax 05 57 80 81 58
Courriel : contact@ville-bassens.fr



Certificat d'affichage de Monsieur le Maire de Bassens.

A la date de clôture de l'enquête, les affiches étaient encore en place, tant à la Mairie que sur le terrain.

Arrêté de Bordeaux Métropole

Service Urbanisme

NL/SM : 2025.0652

Affaire suivie par S. MOHAMED

Objet : Enquête publique pour classement d'office d'emprises avec approbation d'un plan d'alignement - rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre Coubertin, Place Descombes, places Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Alexandre RUBIO, maire de la commune de BASSENS certifie avoir procédé à l'affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, **à partir du 15 septembre 2025 et jusqu'au 14 octobre 2025 inclus,**

- L'arrêté n° 25METAJPP00679, en date du 22 août 2025, concernant une ouverture d'enquête publique pour classement d'office d'emprises avec approbation d'un plan d'alignement - rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre Coubertin, Place Descombes, places Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome sur la commune.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Bassens, le 21 octobre 2025



Le Maire,
Alexandre RUBIO

Responsable de service :

Directeur Général :

Directeur de Cabinet : ✓

42 avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS
Tél. 05 57 80 81 57 Fax 05 57 80 81 58
Courriel : contact@ville-bassens.fr



*Certificat d'affichage de Bordeaux Métropole
Au pôle territorial Rive droite.
A la date de clôture de l'enquête, l'affiche était encore en place.*

Avis d'enquête publique



Direction générale des territoires
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle territorial rive droite

Réf. interne : 21A0477

La Présidente de Bordeaux Métropole certifie

Avoir affiché au Pôle territorial rive droite à compter du 08 septembre 2025 et jusqu'au 16 octobre 2025 inclus :

L'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00679 en date du 22 août 2025, relatif à l'ouverture d'une enquête publique pour classement d'office d'emprises avec approbation d'un plan d'alignement des rue de la Roseraie, rue Suzanne Lacore, rue Pierre de Coubertin, place Descombes, place Kleinostheim, rue Jean Guillaume, partie de l'avenue Lucien Victor Meunier et de la rue de Rome sur la commune de Bassens, ainsi que l'avis d'enquête publique.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le

17 OCT. 2025

*Pour la Présidente et par délégation
Thibault Rufas
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite*